

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le 05/06/2023

ID : 003-210301354-20230602-20230602_027-DE



Séance du 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Pernet et Pesson

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Date de convocation : 25/05/2023

Date d'affichage : 25/05/2023

Délibération n°20230602_027

Objet : Convention au service de médecine préventive .

Vu le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la réorganisation du service de médecine du Centre de Gestion de l'Allier,

Considérant, par conséquent, la nécessité d'annuler et de remplacer la convention d'adhésion au service de médecine préventive,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la nouvelle convention annuelle.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

